

<http://snapatsi.fr>



86

B
U
L
L
E
T
I
N

Edito

Notre dernière publication de juillet 2012 relatait essentiellement les travaux du dernier Congrès National du SNAPATSI. Après avoir renouvelé nos équipes syndicales, nous voilà au travail avec une nouvelle dynamique et la confiance de nos collègues.

Après avoir été reçu les 17 & 20 juillet 2012 par le Ministre de l'Intérieur, M. Manuel VALLS, le SNAPATSI a porté vos revendications au Directeur Général de la Police Nationale, nouvellement nommé, que nous avons rencontré le 12 septembre 2012.

Les 2 & 4 octobre 2012, le Ministre s'est livré à l'exercice habituel de présentation aux organisations syndicales du projet de loi de finances pour l'année prochaine.

Derniers moments forts, le 18 octobre, selon la volonté du Ministre, le DGPN a réuni les organisations syndicales représentatives du périmètre Police Nationale, tous corps confondus. De nombreux sujets ont été abordés dont certains impactent directement les personnels administratifs, techniques et scientifiques :

Mutualisation Police Gendarmerie

L'administration organise actuellement des groupes de travail communs Police Nationale - Gendarmerie Nationale, ayant pour thèmes les synergies et mutualisations en matière de : formation, ressources humaines, achats, logistique, équipements et systèmes d'information et de communication.

En matière de Police Technique et Scientifique, des états des lieux sont actuellement effectués afin de dégager des pistes de réflexion communes :

- ☞ Faciliter le pilotage par la création d'indicateurs communs,
- ☞ Décliner des modules communs de formation,
- ☞ Mutualiser la PTS à l'échelle départementale.

Le SNAPATSI est intervenu en rappelant que des avancées en matière statutaire pour les personnels scientifiques étaient incontournables, avant d'envisager une mutualisation PN-GN en matière de PTS.

Substitution

L'administration a souligné l'effort consenti en faveur des personnels administratifs, techniques et scientifiques en matière de recrutements (580 en 2012, 1071 en 2013). C'est ainsi que 3 pistes de travail sont favorisées :

- ☞ Le référentiel emploi police
- ☞ L'analyse du process de gestion Ressources Humaines
- ☞ Le recensement des personnels chargés de la gestion administrative.

Le SNAPATSI prend acte que l'administration enclenche la mesure n°4 actée dans le document « 20 mesures d'accompagnement à la fusion de la filière administrative » initiée par le SNAPATSI.

Lors de ces rencontres avec le Ministre les 17 & 20 juillet, le SNAPATSI s'était fait fort de démontrer au Ministre, chiffres et exemples à l'appui, que le mouvement de substitution de

EDITION SNAPATSI

52 rue de Dunkerque
 75009 PARIS
 Directeur Publication :
 Nathalie MAKARSKI
 Rédacteur en chef :
 Bénédicte VERDIN
 Tél.: 01 55 34 33 20
 Fax: 01 44 53 01 14
 snapatsi@snapatsi.fr

personnels actifs par des PATS ne peut qu'engendrer des marges de manœuvre financières dans un contexte budgétaire délicat et permettre une plus grande présence des policiers sur le terrain.

Le SNAPATSI est heureux de constater qu'enfin toutes les organisations syndicales et entre autres celles des syndicats d'actifs soulignent qu'il est nécessaire de recruter des PATS et de les affecter sur des postes de soutien actuellement occupés par des personnels actifs.

Notre partenaire Alliance Police Nationale avait déjà pris position pour la substitution depuis longue date (déclarations faites lors d'instances officielles donc actées lors de comités techniques).

Formation

L'administration organisera le 7 février 2013 les assises de la formation, 4 thèmes majeurs seront développés :

- ☞ Relation Police/population au cœur de la formation des policiers
- ☞ Formation et gestion des ressources humaines, management
- ☞ Nouvelles stratégies de formation
- ☞ Ethique, déontologie et transmission des valeurs.

De nombreux échanges auront lieu avant février 2013 avec les organisations syndicales, des partenaires extérieurs (éducation nationale, enseignement supérieur ...), directions centrales opérationnelles. L'administration envisage également une consultation auprès des agents.

Le SNAPATSI a réagi en précisant qu'il participera activement aux différents groupes de travail qui permettront de détailler ses revendications par filière (Administrative, Technique et Scientifique).

Le SNAPATSI a déjà interrogé l'administration sur deux points :

- ☞ La DRH sera-t-elle associée aux travaux des assises de la formation en ce qui concerne la formation des personnels administratifs ? - Réponse de l'administration : oui -
- ☞ La plaquette relative à la présentation des personnels administratifs exerçant dans le périmètre Police Nationale, dont le SNAPATSI est à l'origine, est-elle finalisée ? - Réponse de l'administration : oui elle sera diffusée rapidement (cf article page 6) -. En conséquence, le SNAPATSI a demandé que les métiers des autres corps Techniques et Scientifiques soient présentés sous la forme d'une même plaquette.

PRE

Après avoir rappelé le dispositif actuel d'attribution de la prime de résultats exceptionnels, l'administration indique vouloir le réformer.

Les perspectives envisagées sont les suivantes :

- ☞ Part plus importante pour la collective, avec toutes les directions éligibles,
- ☞ Maintien d'une part individuelle,
- ☞ Maintien d'une part « évènements exceptionnels », pas en fonction de l'évènement mais pour des circonstances graves,
- ☞ PRE en partie orientée vers les zones de sécurité prioritaire, selon les souhaits du Ministre.

A l'issue de cette journée de travail, le DGPN a précisé faire une synthèse des observations syndicales pour les transmettre au cabinet du Ministre.

Soyez assurés que le SNAPATSI continuera à défendre vos revendications dans le but de les faire aboutir.

Nathalie MAKARSKI

**Dates
prochaines
CAPN**

ADMINISTRATIFS

Mutations

Attachés : 29 novembre 2012
Secrétaires Administratifs : 6 décembre 2012
Adjoints Administratifs : 13 décembre 2012

TECHNIQUES

Mutations

Ouvriers Cuisiniers : Pas de CAPN en 2012
Adjoints Techniques : 11 décembre 2012

AVANTAGE SPÉCIFIQUE D'ANCIENNETÉ



BN/NM/2012/n° 3196

Paris, le 15 octobre 2012

Monsieur le Ministre,

Le SNAPATSI réitère sa demande d'obtenir un point précis de l'état du traitement des dossiers, tant sur les arrêtés qui ont été notifiés aux agents que sur le nombre de mises en paiement réalisées.

Le SNAPATSI demande que tous les agents qui ont eu notification de leurs arrêtés perçoivent le rattrapage financier qui leur est dû et qu'à l'avenir le paiement de l'indemnité financière des arrêtés soit concordant avec leur notification.

Espérant que ma requête retiendra toute votre attention, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

La Secrétaire Générale


Nathalie MAKARSKI

Monsieur Manuel VALLS
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75008- PARIS

Alliance-SNAPATSI - 52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS - Tél : 01.55.34.33.20.
E.m.a.i.l : snapatsi@snapatsi.fr

DE NÉLATON À LUMIÈRE

Dans quelques jours, les services de Nélaton déménageront à Lumière.

L'immeuble Lumière est situé au cœur du quartier Bercy dans le 12^{ème} arrondissement, au 40 avenue des Terroirs de France. Le site est accessible par les transports en commun, ligne 14 (Saint Lazare – Olympiades), station Cour Saint Emilion.

Les services de la DRCPN déménageront les 17 & 18 novembre, les services de la DRH les 24 & 25 novembre.

Un service de navette assurera la liaison entre le site de Beauvau et celui de Lumière, à raison d'un trajet par heure.

1^{er} départ : Lumière vers Beauvau à 9H00 – 1^{er} départ : Beauvau vers Lumière 10H00 – Dernier trajet : Lumière vers Beauvau 17H00

Le SNAPATSI disposera d'un bureau pour vous recevoir.

Vous pourrez nous retrouver pièce

1 N C 01-2.

Étage

Aile Nord

Côté Charenton

N° de l'espace

T
O
U
S
C
O
R
P
S

PROJET DE LOI DE FINANCES 2013

Le 04 octobre 2012, le SNAPATSI a assisté à la présentation du projet de budget 2013 de la Police Nationale par M. VALLS, Ministre de l'Intérieur.

Les dépenses de personnels du ministère de l'intérieur hors dépenses de pensions, progresseront de 1,5% en 2013
Pour les PATS :

Les emplois

Une prévision de recrutement pour 2013 de 1071 personnels de soutien répartis comme suit :

- ☞ 786 Personnels administratifs
- ☞ 185 Personnels techniques
- ☞ 100 Personnels scientifiques

dont la création de 286 postes par la poursuite de la politique de substitution des actifs par des personnels de soutien.

Concernant la Gendarmerie, un recrutement de 212 personnels de soutien est prévu :

- ☞ 132 personnels administratifs
- ☞ 80 personnels techniques

Les mesures statutaires et indemnitaires

Pour les personnels administratifs et techniques de la police nationale, une enveloppe globale de 4 millions d'euros a été réservée pour permettre la mise en place de mesures catégorielles dans un souci de plus grande cohérence notamment :

- ☞ Le repyramidage des corps
- ☞ La création du 3^{ème} corps interministériel de la catégorie A
- ☞ Donner de nouvelles perspectives de carrière aux agents, en priorité ceux de la catégorie C (dont l'échelon spécial)
- ☞ La revalorisation indemnitaire

Mentionnons que pour le personnel scientifique, la prime de fonction et de résultat sera mise en place à hauteur d'une enveloppe de 1,6 million d'euros.

Pour les personnels civils de la gendarmerie, une enveloppe de 0,4 M€ est consacrée aux mesures destinées aux personnels civils du programme (titularisation des contractuels, prime d'intéressement collectif...).

L'action sociale

Pour l'ensemble des agents du ministère de l'intérieur, une enveloppe à hauteur de 11,3 millions d'euros pour la politique d'accès aux crèches, l'arbre de Noël et les aides à l'insertion des personnes handicapées. Une autre enveloppe de 20,5 millions d'euros pour la politique de réservation des logements, en particulier en région Ile-de-France (réservation de 300 nouveaux logements sur le territoire) et pour la mise en œuvre de prêts bonifiés en faveur de l'accession à la propriété en Ile-de-France.

Le fonctionnement, l'équipement, l'investissement

Les moyens de fonctionnement courant des services seront maintenus.

En matière immobilière, plusieurs opérations seront lancées ou poursuivies dont le financement de deux opérations majeures : le relogement de laboratoires de police scientifique sur le site de Batignolles et sur le même site le relogement de la Direction Régionale de la Police Judiciaire de la Préfecture de Police. 1650 agents seront concernés.

Jean SYLVESTRE

EN DIRECT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le 4 septembre 2012, la Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique, Madame Lebranchu a présenté l'agenda social comportant une cinquantaine de réunions, organisé en 3 rubriques : dialogue social, exemplarité des employeurs publics, parcours professionnels, carrières et rémunérations.

Concernant le volet « parcours professionnels, carrières et rémunérations », le SNAPATSI sera présent au titre des Fonctions Publiques CGC.

Sur ce thème une 1^{ère} réunion d'ouverture de concertation avec les organisations syndicales s'est tenue le 10 octobre en présence de la Ministre.

9 réunions suivront entre les mois d'octobre et janvier 2013 sur la base de bilans présentés aux organisations syndicales et déclinant les thèmes suivants :

Evolution générale des rémunérations, fusion de corps (dont création des CIGEM), politique indicière (évolution des grilles, effet SMIC, NES), politique indemnitaire (rémunération à la performance, supplément familial de traitement, NBI), mobilité au sein de la fonction publique et dispositifs d'attractivité, mesures catégorielles, déconcentration des actes de gestion, parcours professionnels, action sociale et protection sociale complémentaire.

LE SNAPATSI & LE SAPACMI ENTRENT EN GENDARMERIE

Pour une première, c'est une première !

En effet, c'est la première fois que le SNAPATSI et le SAPACMI déposent leurs sigles dans le cadre de l'élection du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la gendarmerie nationale pour le personnel civil.

Si certaines organisations syndicales y sont implantées depuis des années, presque institutionnelles, nos propositions faites sur la profession de foi ont séduit 228 votants sur l'ensemble des régions et centres soit 9,12 % des voix.

Le SNAPATSI et le SAPACMI scellent ainsi leurs présences en gendarmerie. Nous talonnons l'UNSA et la CFDT ! C'est inespéré. On sera devant la prochaine fois.

Nos 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants à la DGGN, en Picardie, à la Garde Républicaine, à l'ECASGN, au CEGN ; défendront vos intérêts, vous informeront et vous représenteront.

Merci à l'ensemble des agents qui nous ont fait confiance.

GROUPES DE TRAVAIL DE LA CNAS

Depuis la nouvelle composition de la Commission Nationale d'Action Sociale (CNAS) en juin 2011, les différents groupes de travail sur les thèmes : logement, restauration, enfance et restructuration de l'action sociale, auxquels participe le SNAPATSI, se sont régulièrement réunis.

Pour la première fois les organisations syndicales se trouvent dans une nouvelle position, celle de piloter les groupes de travail. L'administration quant à elle y assiste en qualité d'expert, et surtout en attente de nos propositions.

Le SGP/FO, le SNIPAT et la CFDT, membres du bureau de la CNAS, se sont ligüés pour être les seuls animateurs des groupes de travail. Maintenant, ils doivent faire des propositions pour l'amélioration de l'action sociale au niveau ministériel, consolider son action, bien définir les attentes des agents du ministère et relever le défi de la gouvernance. Malheureusement leur rôle d'orientation et d'impulsion de la politique sociale au profit des agents est un échec. Dans des budgets de plus en plus contraints, nous devons réfléchir et proposer au ministre des restructurations de l'action sociale pour envisager de nouvelles orientations, pour rendre son action plus efficiente, plus proche des réalités du contexte économique, social et professionnel que subissent les agents du ministère au quotidien.

De ces groupes de travail devraient émaner pour la prochaine réunion plénière de fin d'année, sous l'impulsion des animateurs SGP/FO, SNIPAT et CFDT, des pistes pour poursuivre une action sociale de qualité au service de tous les agents quel que soit leur filière ou leur métier, pour maintenir une action sociale de proximité, pour faire évoluer l'action sociale et l'adapter en permanence aux besoins des agents :

- ◆ quelles sont les actions à mettre en œuvre pour la petite enfance ? quel mode de garde est le plus adapté pour répondre aux nombreuses attentes,

aux horaires atypiques, aux gardes alternées des parents séparés ? le nombre de places en crèche est-il suffisant ? le chèque emploi service universel garde d'enfants 0-12 ans familles monoparentales est-il à développer sur l'ensemble du territoire ?

- ◆ quels seront les barèmes applicables à la délivrance des prestations et mode de calcul des quotients familiaux qui seront les plus favorables et au bénéfice du plus grand nombre d'agents dans le besoin ?
- ◆ quelle politique du logement est à mettre en œuvre afin d'améliorer l'offre, les conditions de vie des agents, de leurs familles et à les aider à faire face à des situations difficiles ? Le dispositif des réservations de logements auprès des bailleurs répond-il aux attentes quant au coût des loyers et la localisation géographique des logements ? l'accession sociale à la propriété sous forme d'aides, de prêts à taux 0...répond-elle aux besoins des agents notamment dans les grands bassins d'emploi où ils subissent la rareté et la cherté des logements ?
- ◆ quelles aides à la restauration peut-on attendre demain ? par la participation accrue du ministère aux repas des agents ? par l'extension de dispositifs intermédiaires ? par le développement des restaurants interministériels ? par la création de chèque restaurant ?
- ◆ quelles sont les aides à l'agent qui sont obsolètes, et celles qu'il faudrait au contraire mettre en œuvre ? Quels dispositifs d'accompagnement social les personnels attendent de leur ministère ?

Les enjeux sont de taille, quand bien même le SNAPATSI n'est pas animateur de groupe de travail, toutes ses propositions seront développées lors de la prochaine séance plénière de la CNAS.

QUI PEUT CONTRÔLER L'ARRÊT DE TRAVAIL D'UN PERSONNEL ADMINISTRATIF AFFECTÉ DANS LE PÉRIMÈTRE POLICE ?



- Les contrôles d'arrêts de travail (médicaux ou hiérarchiques) sont organisés à la discrétion et sur demande expresse des responsables des services et assurés par des médecins agréés auprès de l'administration désignés par elle. Les médecins de la police sont agréés et à ce titre peuvent effectuer ces contrôles médicaux et rendre compte non pas au service RH du SGAP mais directement au service qui l'a mandaté.
- Si de ce contrôle résulte une orientation vers une demande d'attribution de congé de longue maladie ou de longue durée, le dossier sera transmis par l'agent au secrétariat du comité médical départemental et non plus vers celui du comité médical interdépartemental (police) du SGAP. Pour rappel, ce comité médical départemental peut être également saisi par l'agent en instance d'appel s'il n'est pas d'accord avec la décision proposée à l'administration par le médecin agréé.

DÉPART ANTICIPÉ À LA RETRAITE POUR LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Décret n° 2012-1060 du 18 septembre 2012 portant application de l'article 126 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 fixant les conditions d'abaissement de l'âge d'ouverture du droit à une pension de retraite pour les fonctionnaires reconnus travailleurs handicapés.

Notice : l'article 126 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 a ouvert aux fonctionnaires et aux ouvriers de l'Etat ayant la qualité de travailleur handicapé au sens de l'article L. 5213 du code du travail un droit au départ à la retraite avant l'âge de 60 ans **sous réserve d'avoir validé une durée d'assurance minimale**.

Le décret fixe les durées d'assurance minimales exigées pour l'ouverture de ce droit. Il prévoit que les fonctionnaires et les ouvriers de l'Etat reconnus comme travailleurs handicapés peuvent bénéficier d'un départ anticipé dans les mêmes conditions que ceux justifiant d'une incapacité permanente de plus de 80 %. Ils pourront ainsi bénéficier d'un départ à la retraite entre 55 et 59 ans dès lors qu'ils justifient d'une durée d'assurance tous régimes, acquise alors qu'ils étaient reconnus travailleurs handicapés et dont la quotité est fonction de l'âge de départ ; une partie de cette durée d'assurance doit avoir donné lieu à cotisation de l'agent.

Selon le Code du travail, est considéré comme travailleur handicapé « toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont réduites à la suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique ». Le handicap peut donc être moteur (lombalgies, difficultés de déplacement...), psychique (dépression notamment), sensoriel (diminution ou perte de la vue, de l'audition...) ou résultant d'une maladie invalidante ou chronique. C'est une commission siégeant au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) qui est chargée d'évaluer la situation.

Entrée en vigueur : le décret est applicable aux pensions de retraite liquidées à compter du 14 mars 2012.

Jean SYLVESTRE



LES COMMISSIONS DE RÉFORME SONT-ELLES INCONTURNABLES ?

Le décret de novembre 2008 allège le dispositif des commissions de réforme. La saisine obligatoire n'est plus d'actualité.

Ça change quoi ?

- La saisine obligatoire de la commission pour tout arrêt supérieur à 15 jours est supprimée
- L'intervention des commissions de réforme se fait aux cas où l'administration a refusé de reconnaître l'imputabilité d'un accident ou d'une maladie professionnelle. Elle n'est donc plus consultée lorsque l'imputabilité au service d'une maladie ou d'un accident est reconnue par l'administration, qui notifie à l'intéressé
- Dans le cas où un fonctionnaire est admis à la retraite après avis de la commission de réforme (suite à inaptitude définitive et absolue à l'exercice de tout emploi par l'agent), le paiement du demi-traitement est maintenu jusqu'à la date d'admission à la retraite
- L'avis de la commission de réforme ne lie pas l'administration. La décision d'attribution ou de refus d'attribution lui appartient
- Sa décision doit être notifiée à l'intéressé et faire état des voies et délais de recours dont il dispose. Si la décision est négative et que l'agent la conteste, la commission de réforme pourra être saisie soit par l'agent soit par l'administration

NB pour le personnel administratif affecté en police

La compétence pour la gestion des dossiers revient à la commission de réforme départementale gérée par les délégations territoriales des ARS et non plus par la commission de réforme interdépartementale (police) du SGAP.

OUVRIERS CUISINIERS : LA TRIPLE PEINE !

Le 2 octobre dernier, s'est tenue la commission paritaire nationale siégeant pour le corps des ouvriers cuisiniers de la police nationale.

Cette commission avait pour ordre du jour l'avancement des ouvriers cuisiniers au titre de l'année 2013.

Les ratios d'avancements les plus faibles de tous les corps de la Police Nationale !

Pour le groupe VI, l'administration a promu 6 OC et ce, exclusivement sur la liste d'aptitude de l'essai professionnel 2009 qui comportait 65 lauréats.

Le SNAPATSI dénonce à nouveau une situation de plus en plus critique pour les OC.

En effet, si l'on ajoute les promouvables groupe VI au choix et ceux de la liste de l'essai professionnel de 2009, nous constatons que seulement **10%** de l'ensemble des promouvables au groupe VI ont été nommés sur la CPN.

Pour le groupe VII, seul l'avancement au choix était proposé puisque la liste des lauréats de l'avancement par essai professionnel n'a pu être reproposée pour cause de délai expiré.

Au total, ce sont seulement **15%** des promouvables qui seront nommés par la CPN.

Pour le hors groupe, seul l'avancement au choix était également proposé avec un taux de **11%** de promouvables soit 8 postes sur le plan national.

- ☞ **Après la suppression des CPN mutations,**
- ☞ **après l'application du moratoire visant à supprimer le corps des OC en P.N.**
- ☞ **après les recrutements d'ATP2 en lieu et place des OC en CRS,**

voici maintenant :

- ☞ *La dégringolade des taux d'avancements !*

~~Mutations~~
~~Recrutements~~
~~Avancements,~~
A quand le changement ?



RECRUTEMENTS ATP 2^{ÈME} CLASSE PEU DE POSTES ET UN RECRUTEMENT DECONCENTRÉ HETEROCLITE

L'arrêté du 18 septembre 2012 autorisant au titre de l'année 2012 le recrutement sur concours d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe de la police nationale et fixant le nombre et la répartition des postes offerts confirme ce que le SNAPATSI vous annonçait déjà en début d'année.



SECRETARIAT GÉNÉRAL pour l'administration de la Police (SGAP)	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE
Metz	4	4
Lyon	1	0
Rennes	0	1
Total	5	5

Seulement 10 postes en Police Nationale et ce sur trois SGAP.

Le SNAPATSI dénonce le dispositif de ces recrutements qui n'a pas fait l'objet d'une concertation préalable avec les organisations syndicales.

Le SNAPATSI a dû saisir courant septembre l'administration afin qu'un rappel soit fait sur la composition des jurys. En effet, aucun représentant syndical ne doit en faire partie au risque de provoquer des injustices et d'offrir des voies de recours.

Malgré nos observations, il semble que les recrutements totalement déconcentrés seront réalisés à la « sauce intra-SGAP ». Certains SGAP, feraient appel à des membres de jury extérieurs à la Police Nationale et de surcroît impartiaux comme doit l'être tout membre de jury, d'autres solliciteraient comme à leur habitude, une équipe locale triée sur le volet au regard de critères toujours aussi subjectifs que possible.

Le SNAPATSI dénoncera tout dysfonctionnement constaté lors de ces recrutements.

Pour tous renseignements sur les modalités de ce recrutement, je vous invite à prendre contact avec votre secrétaire zonal technique SNAPATSI.

PRE COLLECTIVE DES PERSONNELS TECHNIQUES PEUT-ÊTRE DU CHANGEMENT...

La réunion de la commission "ad hoc" concernant la prime de résultats exceptionnels dans la Police Nationale s'est tenue le 17 octobre au M.I.

Durant cette commission, le SNAPATSI a eu l'occasion de revenir sur les missions exercées par les personnels de soutien et a souligné une nouvelle fois leur engagement.

Nous avons évoqué également notre étonnement au regard du fait que l'ensemble des Compagnies Républicaines de Sécurité de trois directions zonales sont non attributaires de la PRE Collective : les DZ Paris, Sud-Est et Sud.

Nos collègues administratifs et techniques de ces unités ne travailleraient ils pas ou moins que les autres ?

La Direction Centrale des CRS nous a apporté la réponse suivante :

Les critères d'attribution de la PRE collective dans la direction d'emploi, sont exclusivement des critères liés à l'activité des fonctionnaires actifs.

Ce résultat ne prend donc absolument pas en compte l'activité et les efforts quotidiens de nos collègues dans le cadre de leur activité de soutien opérationnel, même si de surcroît, leur mission est effectuée de façon extrêmement contrainte par des sous effectifs croissants et une exigence accrue de leur polyvalence.

De futurs critères qui n'oublie aucun corps !

Le SNAPATSI a de ce fait, demandé à l'administration centrale que la PRE collective prenne en compte dès 2013 des critères pour les personnels de soutien.

Des réunions de concertation sur ce sujet, mais aussi sur les modalités de répartition et de calcul dans leur ensemble, seront très prochainement organisées en vue d'un toilettage des modalités d'attributions de la PRE Collective.

Affaire à suivre.....

2ND MOUVEMENT DE MUTATION AT 2012 : ATTENTION !

La date d'ouverture du second mouvement de mutation pour les adjoints techniques de la Police Nationale est au 11 octobre 2012, date de diffusion du 1^{er} télégramme d'appel à candidatures.

Toute demande antérieure sera nulle et ne sera pas prise en compte par l'administration.

Vous devez reformuler votre demande avec les références du télégramme, si vous rencontrez des difficultés n'hésitez pas à contacter votre délégué technique local SNAPATSI.

RÉFÉRENT NATIONAL TECHNIQUE CHARGÉ DU SOCIAL ET DU MÉDICAL

Denis LAVERDURE
Tél : 06.60.59.33.66
denis.laverdure@snapatsi.fr

Denis travaillera en collaboration directe avec Richard DADOUCHE, notre secrétaire national chargé des affaires médicales et sociales.

Donc pour toute question ou conseil, n'hésitez pas à le contacter !



CAPN AVANCEMENT AT DU 23 OCTOBRE 2012

Reportée à une date ultérieure en raison du boycott de la CAPN par le SNIPAT – CGT / FO

**Collègues adjoints techniques,
Adressez un GRAND MERCI au SNIPAT – CGT / FO
qui préfère privilégier la carrière d'un de leur délégué national
au détriment de tous les collègues proposés !**



LABORATOIRES : DES CONDITIONS DE TRAVAIL PARFOIS DIFFICILES...

L'INPS est un établissement jeune dans des locaux parfois bien vieux, pour ne pas dire vétustes.

Les laboratoires parisiens devraient être relogés ; l'engagement financier vient d'être décidé pour une implantation probable aux Batignolles. Nous suivrons ce dossier qui doit permettre aux agents de continuer à travailler dans Paris intra muros et dans des conditions enfin normales.

A Marseille et à Lille, des chantiers de rénovation sont nécessaires ; extension des locaux à Marseille, réfection de la centrale d'air à Lille. A coté de ces grands projets, des questions apparemment plus simples se posent tous les jours dans ce domaine de l'hygiène et sécurité qui nous tient particulièrement à cœur et que nous suivons au travers de notre représentation au sein du CHSCT de l'établissement et de notre relation avec les directeurs des laboratoires.

Nous sommes là pour empêcher que ces questions soient sans cesse reportées, une attitude bien connue de l'administration qui aime diluer les difficultés dans le temps.

Nous nous réjouissons à ce propos d'avoir permis l'accélération d'un projet de réfection d'un service au laboratoire de toxicologie de Paris, un projet qui piétinait malgré sa nécessité criante.

L'ADMINISTRATION OSERA-T-ELLE NE PAS TENIR SES ENGAGEMENTS ?

Les groupes de travail sur la filière scientifique de la Police Nationale a mobilisé durant 6 mois la parité syndicale, l'Administration centrale, et les directions d'emploi.

6 mois de négociations, de débats, de réunions, pour un maigre constat : un vestiaire piteux pour les personnels scientifiques, avec un compte à points, quelques décisions sur la constitution des jurys de concours, une réforme de la formation des personnels scientifiques, et surtout la décision de la mise en place d'une revalorisation indemnitaire avec le déblocage d'une enveloppe budgétaire de 2 400 000 euros répartis sur 3 ans.

Ainsi, chacun d'entre nous avait eu sur sa fiche de paie en décembre 2011, le paiement rétroactif correspondant à l'augmentation pour l'année 2011, soit un budget de 800 000 euros au total.

Décembre 2012 est proche et l'administration ne semble pas vouloir tenir ses engagements dès la deuxième année !!!

Les prétextes sont multiples : la Fonction Publique semble vouloir une « réforme » de l'indemnitaire, alors il serait préférable d'attendre.....

Essayez d'expliquer à votre banquier qu'il serait préférable d'attendre un peu pour régler le problème de découvert que vous risqueriez d'avoir, faute d'augmentation, pourtant planifiée !

Autre prétexte : l'administration, lors des groupes de travail avait conditionné le versement de l'enveloppe 2012 à la mise en place de la PFR pour les personnels scientifiques. Il est vrai que ça a été évoqué, juste « évoqué » : rien de concret sur le sujet ! Si l'administration a souligné la condition de versement de l'enveloppe de 2012 elle n'a jamais déployé un seul effort pour entamer les négociations sur la PFR !

Plus généralement, depuis quelques mois, l'attentiste notoire dont fait preuve l'administration et le manque de motivation pour finaliser certains dossiers est affligeant, consternant !

Par exemple, les nomenclatures des ingénieurs et des techniciens ne sont toujours pas bouclées ! Les négociations ont débuté en 2006 !!!

Aucune avancée dans les dossiers, juste au mieux quelques « mesurtes », comme la mise en place du compte à points. Et même pour ce dossier, la constitution du vestiaire montre à quel point l'administration se moque de nos conditions de travail.

L'administration doit respecter ses engagements et au sujet de l'indemnitaire, doit procéder, pour 2012 au versement rétroactif de la revalorisation prévue.

Le SNAPATSI veillera à ce qu'il en soit ainsi. C'est aussi une question de respect envers les personnels scientifiques dont doit faire preuve l'administration.

Il paraît que l'administration est sensible aux indicateurs d'activité...

Alors qu'elle fasse preuve de reconnaissance envers les personnels scientifiques, qu'elle n'oublie pas qu'ils contribuent largement aux bons chiffres de la Police Nationale.

Les personnels scientifiques sont passionnés par leurs métiers, mais leur motivation décroît quotidiennement. Sans aucune avancée statutaire, sans aucune qualification judiciaire, et maintenant sans aucune revalorisation indemnitaire pour les personnels scientifiques, je doute que les indicateurs d'activité, et le taux d'élucidation des affaires soit longtemps encore en progression !

SGAP DE LILLE

Catherine FATREZ
Secrétaire Zonale
06 10 22 02 05
snapatsilille@gmail.com



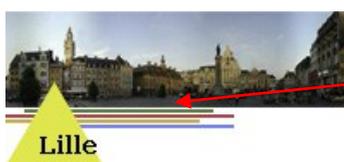
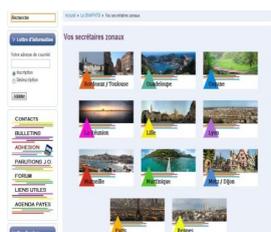
Cette année a commencé par l'élection d'un nouveau bureau zonal où j'ai été élue secrétaire zonale et Sophie MESSIANT secrétaire zonale adjointe. Mais le bureau ne se résume pas à ces deux personnes, il est composé d'un trésorier et de secrétaires zonaux adjoints pour les personnels scientifiques et techniques, de délégués départementaux et/ou régionaux et des élus en CAPR, CHSCT, CTP, CLAS.

Tous ces collègues sont en service, et leur mandat syndical est une activité bénévole annexe à leur travail. De par ce fait, ces délégués m'épaulent du mieux qu'ils peuvent. Sollicitez-les, mais soyez indulgents, ils travaillent comme vous et ne peuvent pas se libérer comme moi qui suis détachée à temps complet.

Beaucoup d'entre vous nous ont déjà rencontré sur la zone Nord-Pas-de-Calais. Quelques volontaires se sont fait connaître pour être délégué de site, si vous êtes intéressé n'hésitez pas me contacter.

Ma priorité à venir est de vous rencontrer en Picardie où je souhaiterais que les informations soient relayées et pour ce faire j'appelle les volontaires à venir nous rejoindre. D'ailleurs, dans l'Oise, c'est chose faite puisque depuis le 1^{er} septembre une nouvelle déléguée départementale est mise en place. Nous avons d'ailleurs prévu un déplacement sur Creil et Compiègne avant la fin d'année.

Vous retrouverez sur le site du SNAPATSI, zone NORD, toutes les coordonnées des délégués régulièrement mis à jour.



CLIQUEZ et vous trouverez toutes nos coordonnées.

Quotidiennement à votre écoute, nous défendons vos dossiers auprès de l'administration en suivant les valeurs du SNAPATSI c'est-à-dire en formulant des propositions sans jamais « braire ».

Enfin, un GRAND MERCI à l'ensemble des délégués de ma zone pour leur investissement quotidien !

Rejoignez l'équipe dynamique du SNAPATSI !



SATP GUYANE

David RIBEIRO
Secrétaire Zonal
06.94.23.23.97
snapatsiguyane@gmail.com

Dans le cadre de son congrès, le SNAPATSI a mis en place un bureau en Guyane.

Depuis sa mise en place, David RIBEIRO est allé à la rencontre de très nombreux collègues jusqu'à la PAF Oyapock.

Fort d'une grande expérience riche en métropole, n'hésitez pas à le contacter.



LILLE
SS
Z
O
N
E
S

LE BUREAU NATIONAL DU SNAPATSI EN DEPLACEMENT DANS LA RÉGION RHÔNE-ALPES



Hôtel de Police de Lyon

Nombre d'organisations syndicales dont le SNAPATSI dénonce lors des instances nationales, le manque de dialogue social dans les services déconcentrés sur tout le territoire.

Force est de constater que même si un accueil courtois a été réservé au SNAPATSI, le dialogue social avec le SGAP de Lyon mérite de s'enrichir afin d'avoir des échanges constructifs.

Sécurité Publique :

Les bruits courants et la colère grondante auprès des agents affectés ou ayant été affectés en Sécurité publique à Lyon, Bénédicte VERDIN, Secrétaire Générale Adjointe du SNAPATSI est allée à leur rencontre avec le Secrétaire Zonal Erdinc ALTINKAYNAK et la déléguée du site Dominique SERVE.

Nous avons rencontré à la DDSP du Rhône, plus particulièrement au SGO, des personnels administratifs qui nous sont apparus totalement déprimés. Les agents nous ont fait état de mal être et de souffrance au travail liés notamment à une hiérarchie qui les malmène jusqu'à les harceler.

Ce n'est pas la politique syndicale du SNAPATSI de dénoncer sans étayer et argumenter, au risque de « mettre le feu » dans les services pour rien.

Mais cet état de fait, tous les services internes comme externes locaux jusqu'au Préfet en sont informés depuis plus d'un an. Depuis 11 personnes sont parties de ce service et actuellement de nombreux agents formulent le même souhait. Après de tels agissements, comment ne pas s'étonner que la DDSP du Rhône soit chroniquement déficitaire en personnel administratif compte tenu de la mauvaise image véhiculée vers l'extérieur ?

Le 4 octobre en rencontrant Mme Isabelle DAVID, Secrétaire Générale de la Préfecture du Rhône, le SNAPATSI a de nouveau dénoncé cette situation intolérable. Et le 10 octobre, le SNAPATSI a demandé par courrier au Directeur Central de la Sécurité Publique qu'une enquête soit diligentée.

En 2012, le Ministère de l'Intérieur a mis en exergue les risques psychosociaux, c'est en syndicat responsable, siégeant au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Ministériel que le SNAPATSI dénoncera tous les dossiers similaires.

Police Judiciaire :

Le 4 octobre, Bénédicte VERDIN et Erdinc ALTINKAYNAK ont rencontré Monsieur Francis CHOUKROUN, Directeur Interrégional de la Police Judiciaire de Lyon. Après les grands remous qu'a connu la DIPJ de Lyon, le nouveau directeur a souhaité avoir un état des lieux de certains services. En octobre 2011, à sa grande stupeur, il constate que le SRDC, comprenant 25 personnes, avait un retard de 55.000 dossiers du au laisser aller depuis plusieurs années de ce service avec un rythme de travail complètement anarchique, qui fonctionnait au bon vouloir des agents affectés.

Des mesures ont été prises, avec la mise en place d'un cycle de travail hebdomadaire au lieu de journalier et des objectifs fixés. Force est de constater que l'engagement et la volonté de tous les agents ont permis de relever un déficit énorme, car en octobre 2012 il ne restait que 2600 dossiers en instance de traitement !

Compte tenu de l'implication, le SNAPATSI a demandé au Directeur que les personnels administratifs soient bénéficiaires de la réserve d'objectifs et de la PRE.

Le SNAPATSI a également abordé les difficultés pour les personnels administratifs d'obtenir un avis favorable pour leur demande de mutation. Monsieur CHOUKROUN, sans méconnaître les termes de la loi sur la mobilité et les circulaires d'application, comme un très grand nombre de chef de service, se voit dans l'obligation d'émettre des avis favorables avec parcimonie compte tenu de la difficulté d'obtenir des remplacements concomitants.

Nous avons abordé d'autres points avec Monsieur le Directeur et le SNAPATSI tient à le remercier de l'accueil et de l'échange constructif que nous avons eu.